

Eau potable

## **AVIS DE RÉDUCTION DE L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE – MESURES PRÉVENTIVES**

*Pour diffusion immédiate*

**Saint-Hyacinthe, le 9 juillet 2018** – La Ville de Saint-Hyacinthe demande à tous les citoyens et aux entreprises de réduire leur consommation d'eau potable et de gérer intelligemment son utilisation, et ce, jusqu'à nouvel ordre. En effet, la chaleur des dernières semaines ainsi que les faibles précipitations affectent le niveau de l'eau dans la réserve, ce qui oblige les autorités municipales à déployer les **mesures préventives nécessaires** pour protéger la ressource.

Les citoyens et les entreprises sont invités à :

- Respecter [la réglementation](#) concernant l'utilisation de l'eau potable ;
- Faire des choix stratégiques d'utilisation de l'eau potable.

Voici quelques exemples d'actions qui peuvent permettre de réduire la consommation d'eau potable :

- Éviter de laver les véhicules routiers ;
- Restreindre au minimum les périodes d'arrosage de la pelouse ;
- Écourter la durée des douches ou diminuer le niveau d'eau dans la baignoire.

**Ces mesures sont préventives.** Nous comptons sur la collaboration de tous les citoyens afin d'éviter d'imposer des mesures plus contraignantes. Les efforts de tous les citoyens et les entreprises auront une contribution significative sur la réserve d'eau potable.

De son côté, la Ville prend toutes les mesures pour réduire sa consommation d'eau potable en priorisant l'utilisation de l'eau brute lorsque la situation le permet. Elle fera également une **surveillance accrue sur le territoire pour s'assurer du respect de la réglementation d'utilisation de l'eau potable.**

Un communiqué sera publié lorsque l'avis de réduction d'utilisation de l'eau potable sera levé. Pour information, consultez le [www.ville.st-hyacinthe.qc.ca](http://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca).

– 30 –

**Source :** Direction des communications  
450 778.8304